



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

21 JANVIER 2020 : JOURNÉE HISTORIQUE DE MOBILISATION POUR LES MANIPS RADIO

La journée de mobilisation nationale du 21 janvier des Manipulateurs en Electro Radiologie Médicale (MERM) a été très fortement suivie, à l'appel de la CGT en lien avec le groupe "Grève nationale des manips radio" et plusieurs organisations syndicales.

Plus de 230 services partout en France, y compris Outre-Mer, étaient mobilisés avec des taux de grévistes très élevés allant de 60 et 100%.

Pour concrétiser cette vague inédite de protestation, la CGT avec son UFMICT a obtenu qu'une délégation soit reçue au ministère.

Les revendications des MERM ont été réaffirmées :

- augmentation de 300 euros nets pour tous les manips quelle que soit leur affectation,
- revalorisation des grilles de salaire,
- maintien du départ anticipé à la retraite pour tenir compte de la pénibilité et de la dangerosité du métier,
- éligibilité aux primes et revalorisation de l'existant,
- augmentation pérenne des effectifs, amélioration des conditions de travail et réduction de l'exposition aux risques spécifiques,
- reconnaissance des formations qualifiantes et possibilité d'accéder au grade master.

La CGT a demandé l'ouverture de négociations sur tous ces points afin de redonner à ce métier l'attractivité et la reconnaissance indispensables pour maintenir la qualité du service et de toute la chaîne du soin.

La CGT a fortement insisté pour que les menaces exercées par des directions sur les manips qui ont suspendu la cotation s'arrêtent immédiatement. Pour cela, le courrier déjà envoyé à Mme Buzyn a été de nouveau remis au directeur de cabinet présent.

Les seules informations qui nous ont été données concernent le rappel des modalités d'accès aux primes existantes, le rappel des annonces de primes de recrutement ou d'intéressement collectif sur projets de services.

Des précisions nous ont été données sur le maintien des avantages de la catégorie active (départ à 57 ans) pour les agents de catégorie B qui auront atteint 17 ans d'ancienneté à la date du 1^{er} janvier 2025.

La revendication des manips radio s'intègre plus largement dans celle de tou.te.s les salarié.e.s : De l'argent pour tou.te.s ! La reconnaissance pour tou.te.s ! Des améliorations pour tou.te.s !

Les manips restent uni.e.s et mobilisé.e.s. Ils ne veulent pas de miettes !! Ils veulent continuer d'exercer leur métier formidable dans des conditions non minables!

La CGT appelle tou.te.s les MERM à continuer la lutte et à se recentrer sur leur mission qui n'inclut pas la cotation.

Montreuil, le 22 janvier 2020.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

06/20

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr